



Renforcement du dispositif français d'intelligence économique

par Manon Vincent , le 01/04/2012 à 00:00

Trois conventions bilatérales devraient être signées afin de renforcer le dispositif français d'intelligence économique, selon le cabinet Bensoussan.

Le 20 mars dernier, a été annoncée la signature de trois conventions bilatérales entre la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et l'Afnor, en vue de « renforcer la coopération des trois institutions en matière de sensibilisation des entreprises et des établissements de recherche aux problématiques d'intelligence économique, de propriété industrielle et de normalisation » (1).

Un « autodiagnostic Intelligence économique » est disponible sur l'espace dédié au Service de coordination à l'Intelligence Economique (SCIE).

(1) Communiqué de presse du 20-3-2012

Source : *Lettre JurisTendance Informatique et Télécoms*, n°122, Avril 2012.

<http://www.alain-bensoussan.com/avocats/juristendance-informatique-et-telecoms-avril-2012/2012/04/06>

Catégories : *Brève, Droit de l'information, Intelligence économique*

Tags : *intelligence économique*